

PUBLICATIONS DISPONIBLES EN LIBRE ACCÈS

« [La temporalité des jugements d'inconstitutionnalité des lois au Canada : les mesures d'atténuation prises à l'égard de leur rétroactivité et de leur caractère immédiatement exécutoire](#) », à paraître dans le prochain numéro de la *Revue nationale de droit constitutionnel*

« [La temporalité des jugements d'inconstitutionnalité des lois au Canada: ce que l'on dit être leur rétroactivité](#) », (2021) 42.1 *Revue nationale de droit constitutionnel* 63-122

Les conférences Chevrette-Marx, « [Les faits alternatifs du droit constitutionnel](#) », Montréal, Les Éditions Thémis, 2018

« [De l'inhabilité des juges à modifier le texte des lois déclarées inconstitutionnelles](#) », dans Patrick Taillon, Eugénie Brouillet et Amélie Binette (dir.), *Un regard québécois sur le droit constitutionnel : mélanges en l'honneur d'Henri Brun et de Guy Tremblay*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2016, 329.

Danielle PINARD, « [Au-delà de la distinction du fait et du droit en matière constitutionnelle : les postulats nécessaires](#) », (2014) 48 *R.J.T.* 1.

Danielle PINARD, « [La promesse brisée de Oakes](#) » dans Luc B. TREMBLAY et Grégoire C.N. WEBBER (dir.), *La limitation des droits de la Charte : essais critiques sur l'arrêt R. c. Oakes*, Montréal, Éditions Thémis, 2009, p. 131.

Danielle PINARD, « [Les énoncés de fait du législateur et le contrôle judiciaire de constitutionnalité au Canada : de l'utilisation des préambules et autres dispositions non normatives des lois](#) », (2009) 24 *N.J.C.L.* 27.

Danielle PINARD, « [De l'absence d'esbroufe dans le traitement des faits sociaux en contexte constitutionnel : la retenue méconnue du juge Antonio Lamer](#) », (2009) 46 *S.C.L.R. (2d)* 401.

Danielle PINARD, « [Certaines utilisations de principes constitutionnels implicites par la Cour suprême du Canada](#) », (2007) 55 *Jahrbuch des öffentlichen Rechts* 625.

Danielle PINARD, « [Une malheureuse célébration de la Charte des droits et libertés de la personne par la Cour suprême du Canada : l'arrêt Chaoulli](#) », (2006) *R. du B.* 421 (Numéro thématique : *La Charte québécoise : origines, enjeux et perspectives*).

Danielle PINARD, « [A Plea for Conceptual Consistency in Constitutional Remedies](#) », (2006) 18 *N.J.C.L.* 105.

Danielle PINARD, « [Les principes de preuve en matière de contrôle de constitutionnalité vus sous l'angle d'un exercice de gestion de risques](#) » dans COMMISSION DU DROIT DU CANADA (dir.), *Le droit et le risque : mémoires du concours Perspectives juridiques 2003*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2006, p. 181.

Version anglaise:

Danielle PINARD, « [Evidentiary Principles with Respect to Judicial Review of Constitutionality: A Risk Management Perspective](#) » in LAW COMMISSION OF CANADA (ed), *Law and Risk*, Vancouver, UBC Press, 2005, p. 121.

Danielle PINARD, « Le domaine de la connaissance d'office des faits » dans Jean-Claude PAQUET (dir.), *Actes de la XVIe Conférence des juristes de l'État*, Cowansville, Éditions Yvon Blais, 2004, p. 351. [\[URL\]](#)

Danielle PINARD, « [Institutional Boundaries and Judicial Review – Some Thoughts on How the Court is Going About Its Business : Desperately Seeking Coherence](#) », (2004) 25 *S.C.L.R. (2d)* 213.

Jean-François GAUDREAU-DESBIENS et Danielle PINARD, « [Les minorités en droit public canadien](#) », (2003-04) 34 *R.D.U.S.* 197.

Danielle PINARD, « [Les sanctions d'une règle de droit législative incompatible avec la Charte canadienne des droits et libertés: le reading in, le reading down, l'interprétation large, l'interprétation atténuée, etc.!](#) », (2003) *R. du B.* 421 (Numéro spécial – Mars 2003).

Danielle PINARD, « [La "méthode contextuelle"](#) », (2002) 81 *R. du B. can.* 323.

Danielle PINARD, « [Charter and Context : the Facts for Which We Need Evidence, and the Mysterious Other Ones](#) », (2001) 14 *S.C.L.R. (2d)* 163.

Danielle PINARD, « [Incertitude et risques : la preuve en matière constitutionnelle](#) » dans Joost BLOM et Hélène DUMONT (dir.), *Science, vérité et justice*, Institut canadien d'administration de la justice, Montréal, Éditions Thémis, 2001, p. 65.

Version anglaise:

Danielle PINARD, « [Uncertainty and Risks: Evidence in Constitutional Litigation](#) » in Joost BLOM and Hélène DUMONT (eds), *Science, truth and justice*, Canadian Institute for the Administration of Justice, Montreal, Éditions Thémis, 2001, p. 97.

Danielle PINARD, « [Activisme ou retenue dans la méthode : démarche en quête de points de repères](#) » dans Mary Jane MOSSMAN et Ghislain OTIS (dir.), *La montée en puissance des juges : ses manifestations, sa contestation*, Institut canadien d'administration de la justice, Montréal, Éditions Thémis, 2000, p. 213.

Danielle PINARD, « [Le "sens commun" dans le raisonnement judiciaire en contexte constitutionnel](#) » dans DeLloyd J. GUTH, Rebecca JOHNSON, John P. MCEVOY et al. (dir.), *Gérard V. La Forest at the Supreme Court of Canada, 1985-1997*, Winnipeg, Supreme Court of Canada Historical Society, Canadian Legal History Project, Faculty of Law, University of Manitoba, 2000, p. 381.

Danielle PINARD, « [La connaissance d'office des faits sociaux en contexte constitutionnel](#) », (1997) 31 *R.J.T.* 315.

Danielle PINARD, « [La notion traditionnelle de connaissance d'office des faits](#) », (1997) 31 *R.J.T.* 87.

Danielle PINARD, « [La preuve des faits sociaux et les Brandeis Briefs : quelques réserves](#) », (1996) 26 *R.D.U.S.* 497.

Danielle PINARD, « [La rationalité législative, une question de possibilités ou de probabilités? Commentaire à l'occasion de l'affaire du tabac](#) » (1994) 39 *McGill L.J.* 401.

Danielle PINARD, « [Le rôle de la Cour suprême du Canada dans l'affirmation de l'intégration et de la souveraineté](#) » dans Karim BENYEKHLEF (dir.), *Souveraineté et intégration : actes du colloque conjoint des facultés de droit de l'Université de Poitiers et de l'Université de Montréal, tenu à Poitiers en mai 1992*, Centre de recherche en droit public, Montréal, Éditions Thémis, 1993, p. 289.

Danielle PINARD, « [Les dix ans de la Charte canadienne des droits et libertés et le droit civil québécois : quelques réflexions](#) », (1992) 24:1 *Ottawa L.R.* 193.

Danielle PINARD, « [The Constituents of Democracy. The Individual in the Work of Madame Justice Wilson](#) », (1992) 15 *Dalhousie L.J.* 81.

Danielle PINARD, « [Les seules règles de droit qui peuvent poser des limites aux droits et libertés constitutionnellement protégés et l'arrêt *Slaight Communications*](#) », (1991) 1 *N.J.C.L.* 79.

Danielle PINARD, « [L'exigence d'avis préalable au procureur général prévue à l'article 95 du Code de procédure civile](#) », (1990) 50 *R. du B.* 629.

Danielle PINARD, « [Le principe d'interprétation issu de la présomption de constitutionnalité et la Charte canadienne des droits et libertés](#) », (1990) 35:2 *McGill L.J.* 305.

Danielle PINARD, « [Le droit et le fait dans l'application des standards et la clause limitative de la Charte canadienne des droits et libertés](#) », (1989) 30 *C. de D.* 137.

Danielle PINARD et Joel BAKAN, « [Getting To The Bottom of Meech Lake: A Discussion of Some Recent Writings on the 1987 Constitutional Accord](#) », (1989) 21:1 *Ottawa L.R.* 247.

Danielle PINARD, « [Le pouvoir des tribunaux administratifs québécois de refuser de donner effet à des textes qu'ils jugent inconstitutionnels](#) », (1987-88) 33 *McGill L.J.* 170.